Direction Technique de l'Arbitrage



Document synthétique sur les modifications des Lois du Jeu futsal 2020

Loi 3 – Nombre de joueurs

Remplaçants :

Cinq remplaçants au maximum par équipe sont autorisés à s'échauffer en même temps



Compte tenu du contexte sanitaire, <u>pas de transmission de la</u> <u>chasuble de main à main</u> jusqu'à nouvel ordre (décision FIFA-juin 2020). La chasuble devra être déposée sur le banc des remplaçants.



Loi 5 - Arbitres

- L'arbitre a autorité pour infliger un carton jaune ou rouge à l'encontre des officiels d'équipe qui n'ont pas un comportement responsable
 - > Si la personne fautive ne peut pas être identifiée, c'est l'entraîneur principal qui se verra infliger la sanction

Loi 7 – Durée du match

La période <u>prend fin</u> lorsque le signal sonore commence à retentir, même si les arbitres ne donnent pas de coup de sifflet.

Plus de plein effet du ballon.

Sauf pénalty ou 6^{ème} faute = devront être exécutés si faute commise avant le signal sonore



Loi 8 - Coup d'envoi

L'équipe qui remporte le toss (pile ou face) <u>choisit soit le but</u> en direction duquel elle attaquera durant la première période, <u>soit d'effectuer</u> le coup d'envoi

- Tous les joueurs, à l'exception du joueur donnant le coup d'envoi, doivent se trouver dans leur propre moitié de terrain.
- Le ballon est en jeu lorsqu'il a été botté et a clairement bougé (en avant, en arrière ou latéralement)

Un but peut être marqué directement sur le coup d'envoi

Loi 12 – Les mains - Modification de la loi, pourquoi?

Quelques grands principes:

- Pas de but accordé si faute de main même accidentelle
- Pas de sanction en général si main suite à <u>rebond</u> sur autre joueur
- Faute de main sanctionnée <u>si augmentation de la surface corporelle</u> (position non naturelle)





Loi 12 – Empêcher de marquer un but – annihiler une occasion de but manifeste

Importance du placement du gardien de but dans la surface de réparation pour déterminer s'il s'agit ou non d'un anéantissement

Loi 12 - Bloc

Bloquer un adversaire Le fait de bloquer un adversaire peut être une tactique légitime du futsal, à condition que le joueur effectuant le blocage soit immobile au moment du contact, qu'il ne provoque pas intentionnellement le contact en se déplaçant ou en mettant son corps en travers du chemin de son adversaire, et que ce dernier ait la possibilité d'échapper au blocage. Qu'il soit en possession du ballon ou non, un adversaire peut être bloqué.



Loi 15 – Rentrée de touche



Au moment de la rentrée de touche :

- le ballon doit être immobile et
- positionné <u>sur</u> la ligne de touche à l'endroit où il a quitté le terrain,
- ou au point le plus proche de l'endroit au-dessus duquel il a touché le plafond
- Pieds sur ou en dehors du terrain



Loi 16 – Sortie de but

- Le ballon est en jeu lorsqu'il a été lancé ou dégagé et a clairement bougé. Plus d'obligation de sortir de la SDR.
- Les adversaires doivent se trouver en dehors de la surface de réparation jusqu'à ce que le ballon soit en jeu.

